



Décision de radiodiffusion CRTC 2022-338

Version PDF

Ottawa, le 14 décembre 2022

**Blue Ant Media Inc., au nom des associés de la société en nom collectif
faisant affaire sous le nom de Blue Ant Television General Partnership
(13334805 Canada Limited et 8946337 Canada Limited)**

L'ensemble du Canada

Demande 2022-0954-3, reçue le 23 novembre 2022

A.Side Channel – Révocation de licence

1. Blue Ant Media Inc., au nom de Blue Ant Television General Partnership¹, a demandé la révocation, à compter du 15 janvier 2023 à 00 h 00, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à son service facultatif de langue anglaise A.Side, initialement accordée dans *AUX TV – service spécialisé de catégorie 2*, Décision de radiodiffusion CRTC 2009-121, le 6 mars 2009.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément au paragraphe 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Blue Ant Media Inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

¹ Plus précisément, 13334805 Canada Limited et 8946337 Canada Limited, associés de la société en nom collectif faisant affaire sous le nom de Blue Ant Television General Partnership.